Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 22

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

à Obermettlen (Ueberstorf), instituteur à l'école du Cercle scolaire libre public de Heitenried.

— *Renouvellement du brevet.* — Les examens pour le renouvellement du brevet de capacité ont eu lieu du 13 au 18 octobre. Y ont pris part : 22 membres du corps enseignant primaire dont le brevet était expiré, à savoir, 10 instituteurs et 12 institutrices.

La Commission des Etudes,. après avoir pris connaissance des notes, a renouvelé le brevet de 9 instituteurs et 9 institutrices. Elle a, en outre, délivré des certificats d'aptitude à :

MM. *Bondallaz Antonin,* instituteur à Fribourg ; *Fisch Emile,* instituteur à Corméród ; *Perriard Paul,* instituteur à Cugy ; et *Hurny Albert,* instituteur à Berg ;

Mlles *Ducry Mathilde* et *Strébel Cécile,* institutrices à Bulle, et *Schœrly Hélène,* institutrice à Fribourg.

Avis du bureau du matériel scolaire de Fribourg

I

Les cartes annuelles du canton n'ont pas encore été livrées par l'éditeur. Aussitôt reçues, on en préviendra le corps enseignant par avis publié dans le *Bulletin pédagogique.*

II

Les nouveaux livrets scolaires coûtent 20 cent. Ils comprennent plusieurs pages pour l'inscription des notes trimestrielles. Les témoignages trimestriels en feuilles sont donc supprimés.

III

Les commandes d'encre s'inscrivent dans le bulletin ordinaire des commandes de matériel. Les bonbonnes doivent être envoyées au Dépôt de Fribourg, *franco.* Les instituteurs qui les auraient adressées à Zurich voudront bien en prévenir notre bureau. Les bonbonnes non affranchies seront refusées.

IV

Il est rappelé aux instituteurs et institutrices que le Règlement ne prévoit que trois commandes par an. Le corps enseignant est donc prié de prendre note, d'après le programme, de tout le matériel nécessaire. Nous devons reconnaître que la grande majorité des maîtres sont exacts sous ce rapport, mais il en est un certain nombre — nous regrettons de devoir le dire — qui, faute de prévoyance, nous envoient à chaque instant des commandes.

L'Administrateur.

Avis au personnel enseignant

Les instituteurs, chargés de la tenue des cours de perfectionnement, sont informés qu'ils trouveront, à la fin du mois, au Dépôt du matériel scolaire, le nouveau *Registre-Journal* pour cours de perfectionnement. *(Communiqué.)*